

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3657 - Mercredi 17 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

**Tisslame Sambu, fille de l'ancien président Ahmed Sambu :
*"J'ose espérer que le droit sera appliqué"***



Tisslame La fille de Sambu

Tisslame Sambu, fille de l'ancien président Ahmed Sambu : "J'ose espérer que le droit sera appliqué"

À quelques jours du délibéré de la Cour suprême sur le maintien en détention de l'ancien chef d'État Ahmed Sambu, La Gazette des Comores/HZK Press, a interrogé sa fille Tisslame. Comme beaucoup d'autres voix, cette élève-avocate regrette une détention provisoire au-delà du délai légal. Pour ce qui est du verdict de la Section judiciaire de la Cour suprême samedi prochain, la fille de l'ancien raïs ne demande « rien d'autre que l'application du droit et rien que le droit ».

Question : Est-ce que vous pouvez nous parler de vous ? Qui est Tisslame ?

Tisslame Sambu : Je suis une élève-avocate au Barreau de Paris, née à Mutsamudu à Anjouan. Je ne suis pas habituée à me décrire, donc cela n'est pas aisé de répondre à cette question. Par contre, je suis convaincue de faire de mon mieux pour être une personne profondément attachée à sa famille, à son pays ainsi qu'à l'islam. Aujourd'hui à un moment de ma vie où je suis privée de ma source d'inspiration, de mon modèle, de mon premier conseiller, honnêtement je vous avouerai que je suis devenue une personne beaucoup plus sensible, même si j'évite de le montrer.

Question : Ces derniers temps vous êtes trop active dans les manifestations réclamant le rétablissement de l'État de droit en général et la libération de l'ancien président Sambu en particulier. Avez-vous milité parce que c'est votre père ?

T.S. : Comme je vous l'ai dit, je suis profondément attachée à mon pays. De ce fait, j'ai toujours activement participé à des événements contribuant à aider notre

pays. Donc ma présence aux différentes manifestations réclamant un État de droit, est naturelle. Elle s'inscrit dans ma vision d'un pays où il fait bon vivre et où les habitants y sont heureux. Le fait que mon père soit victime des circonstances actuelles, n'a fait que mettre plus de lumière sur ma présence lors de ces rencontres, mais sachez que j'aurais milité de la même façon s'il était libre.

Question : Sur une chaîne algérienne le week-end dernier, vous avez dit être optimiste quand au sort de votre père en détention depuis deux ans dans le dossier de la citoyenneté économique. Qu'est-ce qui vous rassure ?

T.S. : Maintenant que son dossier est arrivé au bureau des magistrats les plus expérimentés de notre nation, ceux de la Cour Suprême, j'ose espérer que le droit sera appliqué. Nous ne demandons rien d'autre que l'application du droit et rien que le droit. En effet il est impossible, d'une part, que des magistrats aussi expérimentés puissent faire une abstraction totale des nombreuses irrégularités de procédure cumulées dans ce dossier depuis 2 ans. Le dépassement des délais légaux (de plus de 14 mois!) de notre Code de procédure pénale est un fait. Nous le constatons tous et personne ne peut le nier. D'autre part, appliquer à mon père une loi manifestement inapplicable en ce qui le concerne, eu égard notamment aux infractions visées par la loi, aux principes de la non-rétroactivité de la loi pénale et de la présomption d'innocence, comme cela a été démontré encore récemment par Mohamed Rafsandjani, et ceux, d'autant plus que la Commission en charge de l'application de cette loi n'existe

même plus depuis de nombreuses années dans notre pays (!), serait totalement incompréhensible et inexplicable en droit et en fait. Ainsi, je reste optimiste car je sais qu'en droit, rien ne peut justifier la détention de mon père. Ainsi sachant pertinemment que mon père est innocent, qu'il est accusé à tort et qu'il est victime d'un acharnement, je reste donc optimiste sur le fait que les personnes qui auront accès à la réalité des faits, seront honnêtes et dignes. Mon père m'a appris à être forte et optimiste, donc c'est ce que j'essaie d'être.

Question : Êtes-vous de ceux qui croient dur comme fer que l'ancien raïs n'a détourné aucun centime ?

T.S. : Je ne crois pas, je le sais. Je n'ai aucun doute là-dessus. D'ailleurs, s'il existait la moindre preuve d'une quelconque infraction, elle aurait été rendue publique depuis longtemps. Avez-vous déjà vu une personne être accusée de vol, sans que l'on puisse chiffrer, au bout de deux ans d'enquête, le montant exacte du préjudice présumé ? C'est le cas dans le dossier de mon père. Jusqu'aujourd'hui, la justice comorienne a été incapable de déterminer le montant de ce prétendu détournement de fonds publics ou encore le montant du pot-de-vin fantaisiste. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'aucun détournement ni aucune corruption n'ont eu lieu. Encore une fois cela prouve l'innocence de mon père.

Question : Votre combat au côté du mouvement « Dawula ya Haki » vous a-t-il donné goût à la politique ?

T.S. : Cela peut paraître curieux mais en tant que fille d'un ancien Chef d'Etat, je n'ai jamais été intéressée par la politique. Je ne suis pas intéressée par la politique politicienne. Par contre, quand on parle d'État de droit, ce n'est pas uniquement au niveau de la politique que cela se joue. Il nous faut des personnes intègres dans les différents secteurs et métiers. J'espère un jour pouvoir apporter ma modeste contribution, sans pour autant forcément faire de la politique. Exercer un jour aux Comores et faire preuve d'exemplarité et d'intégrité, pour moi, cela serait une contribution à l'avènement d'un Etat de droit dans notre pays.

Question : 2021 arrive et des mouvements qui réclament la Tournante pour Anjouan poussent comme des champignons.



S'il doit y avoir un Président issu de l'île d'Anjouan en 2021, quel nom vous vient en tête ?

T.S. : Je ne peux pas me substituer aux Anjouanais ni aux Comoriens. Ce que je souhaite, c'est que la prochaine échéance électorale ne souffre d'aucune contestation, et que les comoriens puissent respecter le choix d'une majorité réelle. Parce que seul le peuple est souverain, mais encore faut-il que ce peuple puisse s'exprimer librement pour choisir ses représentants.

Question : Votre père est malade. Le gouvernement l'a même avoué. De quoi souffre-t-il ?

T.S. : Mon père se portait très bien quand il est arrivé aux Comores en mai 2018. Moi, je ne l'ai pas vu depuis cette date. Par

contre toutes les personnes qui l'ont vu ces derniers mois, sont inquiètes par rapport à son état physique qui s'est fortement dégradé. Son médecin a effectué des examens mais ne parvient pas à un diagnostic puisqu'il a besoin d'examens supplémentaires, non accessibles aux Comores. Les malaises dont il est régulièrement victime, ne sont pas de nature à nous rassurer d'une quelconque façon. Le temps est vraiment compté. Son état de santé instable est connu de tous, et reconnu par le juge d'instruction lui-même. Ainsi, la vraie question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir pourquoi son évacuation médicale, autorisée par le juge d'instruction, n'a jamais eu lieu ?

Propos recueillis par
A.O Yazid



La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

COVID-19, ÉVOLUTION DE LA SITUATION

" Tout relâchement risque d'aggraver la situation "

Dans une conférence de presse, la coordination nationale et les sous comités appellent la population à renforcer les mesures barrières. Selon eux, le relâchement risque de faire empirer la situation dans le pays.

La coordination nationale avec ses différents comités au front dans la lutte contre la pandémie du coronavirus s'est réunie, hier mardi 16 juin, au Projet National de la Lutte contre le Paludisme pour faire un point sur la pandémie. En effet, les derniers résultats sont satisfaisants mais les mesures préventives ne doivent s'arrêter, à en croire le docteur Djabir Ibrahim, responsable du comité de la prise en charge. « Actuellement, nous avons 17 patients à Samba dont un seul est sous perfusion sans détresse respiratoire, 16 à Bambao Mtsanga dont

deux en perfusion, 8 à Mohéli dont 1 en état critique vu son bulletin médical, mais cela ne veut pas dire qu'on doit baisser les bras car à El-Maarouf, l'hôpital transitaire, on compte trois cas suspects au coronavirus », énumère-t-il.

Le président de la coordination nationale de la gestion de crise est revenu sur la question du relâchement. Le constat a été fait dans plusieurs localités voire même sur la capitale. Certaines personnes pensent que le virus est inexistant dans le pays. Pourtant comme les scientifiques l'ont toujours suggéré, en période de pandémie, le seul remède pour lutter contre la propagation, est le renforcement des gestes barrières. « Arrêtons de nous voiler la face, en essayant d'imiter ce qui se passe ailleurs. La maladie est toujours chez nous, elle est virale et pour faire barrière, nous devons appliquer les mesures strictes de



La coordination nationale fait le point de la situation du covid-19

prévention », explique Houmed Msaïdie, avant d'ajouter « et d'ailleurs cette question sera mise sur table de l'interministériel pro-

chain afin de revoir en amont comment mettre à disposition le port de masques au sein la population et le renforcement ».

Depuis la déclaration du premier cas le 30 avril jusqu'au 13 juin dernier, le pays a réalisé 1200 tests au covid-19 par PCR, le Genexpert. Compte tenu du comportement de la communauté, les autorités sanitaires ont jugé utile de mettre les personnes asymptomatiques dans des centres d'isolement pour éviter la propagation. « Nous avons pris la décision de mettre les personnes asymptomatiques dans les sous centres médicaux pour éviter une quelconque contamination avec l'extérieur », a expliqué le docteur Hafidhou, responsable du comité de veille et d'investigation. Pour le pic de la maladie en question, ce médecin estime qu'il est encore prématuré pour se prononcer. Notons que jusqu'à présent, le pays n'a pas les moyens nécessaires pour faire un dépistage massif de la population.

Andjouza Abouheir

CONFÉRENCE DES CADRES DE LA CRC

« Des élections présidentielles en 2021, c'est une utopie »

Dans une conférence de presse tenue samedi dernier, des militants de la CRC ont défendu le bilan du régime en place et ont salué la manière dont le gouvernement a géré l'épidémie du Coronavirus dans le pays. Par rapport à la question d'une éventuelle présidentielle en 2021, les conférenciers demandent à l'opposition de parler autre chose car « une élection en 2021 est une utopie ».

Trois points essentiels étaient abordés dans la conférence de presse des jeunes cadres de la Convention pour le renouveau des Comores (CRC), le parti au pouvoir. D'abord, ils ont parlé d'un bilan positif de la première année du nouveau mandat d'Azali Assoumani à la tête de l'Etat. Ces derniers n'ont pas manqué de citer les chantiers entrepris par le gouvernement. « Depuis que le président Azali Assoumani a pris le pouvoir, on a eu une hausse de la croissance écono-

mique », lance Ibrahim Ahmada. Pour lui, tout le pays se trouve en chantier. « Aujourd'hui, des chantiers sont ouverts partout dans les trois îles et dans tous les domaines. D'ici peu, il y aura une grande transformation des capitales dans nos îles », annonce-t-il.

Par rapport à la question de la

tenue d'élections présidentielles en 2021, ces cadres du parti présidentiel balayent d'un revers de la main cette hypothèse. A en croire Tadjidine Ben Ahmed, il s'agit d'une « utopique » qui a peu de chance de se réaliser. Et ce professeur de physique chimie de revenir sur la tournante, les assises nationales, le réfé-

rendum et la tenue des élections présidentielles anticipées de 2019. « L'opposition a participé aux élections de 2019, c'est la preuve qu'elle a validé la constitution de 2018 et reconnu que la prochaine élection aura lieu en 2024 », avance-t-il. Selon lui, il est temps d'évoluer vers le développement du pays et arrêter

les querelles inutiles.

Sur la crise sanitaire qui secoue le monde ces derniers temps, ces jeunes azalistes restent convaincus que la crise était bien gérée au niveau du territoire national. « Si on prend en compte les résultats des autres pays notamment de la région, le gouvernement mérite une mention spéciale », se gratifie le député Maoulida Mmadi Issihaka, avant d'affirmer que « les mesures ont été prises au bon moment. C'est pourquoi notre pays a été relativement épargné », conclut-il.

Ibnou M. Abdou



Les cadres de la CRC devant la presse

SOCIÉTÉ

Quelques centaines d'agents du port sont envoyés au chômage technique

La direction générale de la Société comorienne des ports vient de mettre au chômage technique une grande partie du personnel. Selon la note, cette décision rentre dans le cadre des mesures barrières et de distanciation sociale prises sur l'ensemble du territoire national par le gouvernement et les concernés percevront 40% de leurs salaires de base.

La SCP emboîte le pas aux autres sociétés d'Etat et envoie une partie de son personnel au chômage technique « jusqu'à nouvel ordre ». « La direction nationale des ports et ses entités ont le regret de vous annoncer la mise en chômage technique partielle de son personnel à compter du 10 juin 2020 et cela jusqu'à nouvel ordre », lit on dans la note signée par Said

Salim Dahalane, le directeur général de la SCP. Le document précise que le personnel se trouvant dans cette situation continuera de percevoir 40% du salaire de base.

La note est sortie le 8 juin dernier. Très tardivement comparé aux autres structures qui ont pris ces mesures depuis le mois de mars. Ce retard a justement rendu quelque peu méfiants les employés dont une

partie craint un probable licenciement, le nouveau patron ayant envisagé un assainissement de la boîte.

Pour rappel, en cette période du Coronavirus, une majorité d'entreprises publiques voire privées ont mis au chômage technique une partie de leurs employés, même si l'on constate une reprise progressive.

Nassuf Ben Amad

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

SERMENT À LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSOCIATION DES OULÉMAS

Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir succède à Fundi Aboubacar

L'association représentative des Oulémas des Comores connue sous le nom de Rabita Hayiriya Al-Islamiya s'est choisie un nouveau président, en la personne du Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir. Il vient de remplacer M. Aboubacar Djamalilayli, nommé récemment Mufti de la République.

Une rencontre de haut niveau des Oulémas a eu lieu samedi 13 juin dernier au siège de la radio islamique Iqraa à Mde. A l'issue de cette rencontre, Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir est désigné à l'unanimité pour être le nouveau président de l'association de bienfaisance islamique. Cet enseignant chercheur à la faculté Imam Chanfiou (Université des Comores) vient de succéder à Aboubacar Djamalilayli, fraîchement nommé Mufti de la République.

La cérémonie de passation de

fonction s'est déroulée en présence de nombreux oulémas, dont Cheikh Soidik Mbapanza, qui était pressenti pour prendre cette fonction. « Ce dernier y a renoncé avec instance vu ses occupations et son âge. Et c'est en ce moment là que l'assemblée s'est prononcée en portant son choix sur Dr Abdoulhakim », raconte Dr Ahmed Mohamed Toiwilou, qui a assisté à cette rencontre.

En guise de remerciement, le nouveau président appelle ses pairs à lui apporter leur aide dans cette noble tâche. « Il s'agit d'une noble mission qui sollicite l'appui de tout le monde. Si j'avais un moyen légal légitimé par notre religion, j'allais le convoiter mais hélas il n'y a pas d'échappatoire devant le choix de mes enseignants et confrères oulémas de ce pays. Je dois absolument me soumettre », s'incline-t-il.

De son côté, le président sortant qui n'est autre que le Mufti de la République, il a montré qu'il ne



peut pas occuper deux fonctions en même temps. « Je juge utile de céder la place à l'un des mes frères oulémas afin que je puisse occuper pleinement mes nouvelles fonctions. Et voilà que le choix revient à

mon enfant Dr Abdoulhakim, qu'Allah lui apporte sa bénédiction », prie-t-il. Pour rappel, cet ancien vice-président de l'Université des Comores est le 4e président de l'association depuis sa création en 1985

par l'ancien Mufti Saïd Mohamed Abdourahmane, mort le 1er novembre 1990 à Paris, et qui fut le premier président.

Ibnou M. Abdou

SOCIÉTÉ

L'OCD au secours du district de Hambou

L'OCD, une organisation non gouvernementale apporte son soutien au centre de santé de Hambou et promet d'apporter encore plus dans ses œuvres humanitaires.

Pour lutter contre la pandémie de la Covid-19, l'Organisation pour la cohésion du droit (OCD) a fait un don de matériel médical au centre de santé du district de Hambou situé à

Mitsoudjé. Un geste qui va permettre au centre hospitalier de pousser un ouf de soulagement en cette période de crise sanitaire cruciale. Le médecin en chef du centre, le Dr Saïd Junior salue cette initiative engagée par cette organisation qui a œuvré dans plusieurs actions humanitaires sur l'ensemble du continent africain. Ce dernier a rappelé que l'OCD n'est pas à son premier geste dans la région en cette période et a rappelé que l'organisation a fait un

don aussi à la jeunesse du chef-lieu de Hambou, Mitsoudjé. « Nous ne pouvons que vous remercier et vous encourager à continuer dans le bon sens », réagit le médecin chef du centre de santé.

Pour sa part, Ibrahim Mohamed, ancien commissaire et trésorier de l'OCD se félicite des actions menées jusqu'ici et rappelle que l'OCD n'est pas à ses premières œuvres sur le plan national. Ainsi, il rappelle que la volonté primordiale

de l'ONG est de promouvoir le développement humain, de défendre les droits élémentaires et de protéger les populations vulnérables.

De cet apport au centre de santé du district de Hambou, Ibrahim Mohamed précise que l'ONG est présente pour le simple geste. « Nous espérons que dans un avenir proche, nous allons faire encore mieux pour accompagner les populations des différentes régions comoriennes comme cela a été le

cas avec les découvertes en eau souterraine dans différents lieux à Ngazidja », poursuit-il tout en rappelant qu'en cette période cruciale, « on estime que tout apport est important que cela vient du gouvernement ou de la société civile ou autre car ce qui compte c'est le geste ».

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

Mwana Tsi Wa Mdzima Komor réhabilite les locaux des services d'écoute

Avec l'appui de l'ONG Mwana Tsi Wa Mdzima Komor, le service d'écoute et de la protection des enfants de Ngazidja a une nouvelle salle bien aménagée pour accueillir les enfants victimes d'agressions.

L'association Mwana Tsi Wa Mdzima Komor apporte sa modeste contribution au service d'écoute et de la protection des enfants de Ngazidja. Hier mardi 16 juin, une date qui marque la journée de l'enfant africain, la maison d'écoute et de la protection des enfants a ouvert une nouvelle salle pour accueillir les enfants. Cette salle bien aménagée va accueillir les enfants qui sont victimes de violences.

« Depuis, 2014 on œuvre activement pour la protection des enfants victimes de viol à travers des cam-

pagines de prévention et de sensibilisation, mais aussi à travers diverses activités », avance Najda Saïd Abdallah présidente de l'ONG. Cette dernière a montré que depuis

six ans elles sont sur le terrain pour accompagner les enfants victimes de ce fléau. « Nous n'avons jamais cessé d'accompagner le service d'écoute et de la protection de l'enfant



ONG Mwana tsi wamdzima rénove le service d'écoute

de Ngazidja dans ses activités. Nous sommes conscients que ce service doit jouer un rôle central dans la prise en charge de nos enfants victimes de violence », poursuit-elle, avant d'ajouter que « c'est donc dans cette continuité que nous avons tenu à procéder à des travaux de réfection de la salle qui servira d'accueil aux enfants victimes de violences ».

La présidente de l'ONG espère que d'autres associations et ONG suivront cet exemple pour aider le service d'écoute à prendre en charge efficacement les enfants victimes de violences. « Il reste beaucoup à faire. Et surtout le vœu de voir dans un avenir proche, l'éradication des violences faites aux adolescents aux Comores », dit-elle. De leur côté, les responsables des affaires sociales chargés de la protection des enfants se sont penchés sur les pro-

blèmes familiaux et les agressions sexuelles enregistrés ces derniers temps.

« L'année dernière, on a enregistré 190 cas d'agression et de violences, dont 70% sont des enfants. Et cette année on en a comptabilisé 62, qui sont encore des adolescents. Il est temps que ces actes cessent. Nos enfants ne doivent plus subir de telles violences. Ils sont traumatisés à cause de ces agressions sexuelles » indique Ahmed Saïd Ahmed, le directeur général des affaires sociales, chargé de la protection et des droits de l'enfant. Il a saisi l'occasion pour lancer un appel à la justice pour faire son travail et aux ONG et associations, de redoubler d'efforts afin de mettre fin à ce fléau.

Nassuf Ben Amad

ENVIRONNEMENT

17 juin : Journée de la désertification et de la sécheresse

Le 17 juin de chaque année est la journée de célébration des Nations Unies concernant la désertification et de la sécheresse. Elle se concentre cette année sur le changement d'attitude du public envers le principal moteur de la désertification et de la dégradation des terres: la production et la consommation incessantes de l'humanité.

En effet, à mesure que les populations deviennent plus nombreuses, plus riches et plus urbaines, la demande de terres pour fournir de la nourriture, des aliments pour animaux et des fibres pour les vêtements devient encore beaucoup plus élevée. Pendant ce temps, la santé et la productivité des terres arables existantes sont en baisse, aggravées par le changement climatique. Dans son message pour la journée, le secrétaire exécutif de la Convention le mauritanien Ibrahim Thiaw, a déclaré : « Un nouveau contrat social pour la nature verrait le genre humain engagé à reconstruire mieux, plus intelligemment et plus fort dans les années à venir. Si nous choisissons de tra-

vailer en harmonie avec la nature, nous éviterons la dégradation des terres, nous limiterons nos émissions, nous inverserons la perte de biodiversité. Si nous choisissons de restaurer la terre plutôt que de la détruire, nous pouvons créer des emplois et des opportunités ».

Aux Comores, la direction de l'Environnement a travaillé à la production d'un document relatif à la « Situation de référence et Analyse des tendances, et facteurs de dégradation des terres ». Il a été noté que la dégradation des terres résulte des phénomènes climatiques, le problème est fortement accéléré par les activités humaines. Qu'elle soit causée par la surexploitation des terres, le surpâturage, le déboisement ou l'irrigation inefficace, la dégradation des terres est un problème à la fois local, régional et global, qui compromet les moyens de subsistance des populations.

Chez nous, le secteur agricole qui y occupe plus de 70% de la population active et contribue à plus de 40% au PIB est fortement menacé par une dégradation accélérée des ressources naturelles et particu-

lièrement des terres cultivables dont les effets sur la diminution de la productivité des terres arables entraînent une baisse de la croissance économique, la hausse de la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Aussi, pour renverser cette situation, le gouvernement comorien, fait partie d'un nombre croissant de pays qui se sont engagés à définir les cibles nationales volontaires en vue d'atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT). L'objectif ambitieux de la NDT est de maintenir ou d'augmenter le capital naturel des terres et les services écosystémiques terrestres associés. La NDT implique donc un engagement visant à éviter de nouvelles pertes nettes du capital naturel terrestre par rapport à un état ou un niveau de référence.

Dans ce cadre, une analyse des tendances de la dégradation des terres est recommandée. C'est une évaluation rétrospective de la dégradation des terres, qui va permettre de comprendre les conditions actuelles, révélant des anomalies et permettant l'identification des zones dégradées. Cette évaluation



Ibrahim Thiaw, Secrétaire Exécutif de la Convention.

tion fournira une base factuelle éclairée pour fixer des cibles pour atteindre la NDT, permettre la prise de décisions sur les interventions potentielles et prioriser les efforts dans les zones où la dégradation a lieu.

Afin de promouvoir le développement, le Gouvernement aligne les grandes orientations politiques de développement avec le cadre de l'agenda 2030 pour le développement durable. Trois grandes opportunités de levier sont identifiées dans le cadre du processus NDT à savoir

l'intégration de la NDT sur les cibles nationales des ODD à travers le processus de l'alignement ODD avec la planification nationale, l'utilisation de la NDT pour favoriser la mise en œuvre des engagements nationaux liés aux contributions nationales déterminées (CDN) et faire de la NDT, un levier sur le programme du Fonds vert Climat.

Mmagaza

FFC :

Le Comité de normalisation participe aux mesures de prévention

Le Comité de normalisation, face à la présence inquiétante de la pandémie de coronavirus, n'a pas croisé les bras. Il s'active pour accompagner l'État dans son combat contre la Covid-19. C'est ainsi que le lundi 15 juin dernier, il a distribué à Moroni des kits, composés de deux flacons de gel hydro-alcoolique et deux masques avec l'effigie de la Ffc. Une deuxième opération aura lieu prochainement. La même cérémonie se déroule dans les autres îles.

Deux tailleurs tissent au siège de la Fédération de football des Comores (Ffc) des masques de protection contre la covid-19. Ces masques portent l'effigie de l'instance nationale du football. Ils sont destinés à tous les acteurs opérationnels de la discipline : commissions, équipes, tous les âges, sexes et catégories confondus, arbitres, agents de la Ffc, etc. Le lundi 15 juin 2020, la cérémonie de remise des Kits, masques et flacons de gel hydro-alcoolique désinfectant, s'est déroulée au siège de la Ffc à Moroni. « Pour cette première phase, nous privilégions le football

féminin, les Commissions judiciaires de la Ffc et la presse. Il s'agit d'une enveloppe pourvue des cache-nez et des gels. Certains diront que c'est peu. Pour nous, c'est le geste qui compte. Et je vous rappelle que c'est un fonds propre qui a financé ces accessoires destinés aux mesures de prévention anti-covid-19 », explique le secrétaire général de la ligue, Alifeni Djamaledine, qui a ouvert l'opération de remise des kits.

Fakriddine Abdoulhalik, présent à la cérémonie, est un membre du Comité de Normalisation. Il prêche pour sa paroisse : « Ce geste du Comité de normalisation est indispensable. Contribuer au renforcement des mesures sanitaires aux Comores nous concerne aussi. Ce lancement de la distribution des kits sera suivi par d'autres. A ce moment précis, cette même opération se déroule aux îles. La deuxième phase regroupera les équipes ». Une sympathisante d'une équipe de football féminin qui participe dans le championnat de l'île exprime un sentiment de contentement. « Pour moi, cette opération revêt une grande signification. L'État seul ne peut

pas tout faire. Chacun doit apporter sa pierre dans tout combat légitime, humanitaire et bénéfique. Je remercie du fond du cœur le Comité de normalisation pour ce geste de fair-play encourageant », poursuit-il.

En marge de la cérémonie de remise de Kits, le vice-président de la ligue de football de Ngazidja, Kayssane Hassane, relate une vive préoccupation par rapport à la tournure que prend le sport en général, et le football en particulier : « Non,

n'évoquons pas une saison morte. Pratiquement, elle n'est pas la bienvenue. Les dirigeants des équipes s'investissent énormément dans l'espoir de voir leur formation progresser, franchir des paliers ou encore décrocher des titres. Le problème de la reprise des compétitions est préoccupant. Mais nous sommes disciplinés. Tout regroupement du sport, entre autres, n'est pas encore autorisé. Nous nous inclinons à la décision des autorités.

Récemment, les ligues insulaires [Moili, Ndzuani et Ngazidja, ndlr] ont échangé dans un climat ouvert avec le Comité de normalisation. L'objectif, c'est le sort des compétitions insulaires, et les diverses phases nationales. Rien n'a été encore décidé. Mais, en cas de force majeure, le classement provisoire existant sera certifié ».

Bm Gondet



AVIS DE RECRUTEMENT

Republication du Poste Analyste au Programme Gestion de Risque des Catastrophes(GRC) /NOB



Le PNUD Comores recrute un(e) Analyste au Programme Gestion des Risques des Catastrophes (GRC)/ NOB

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne suivant :

• Republication du poste d'Analyste au Programme Gestion des Risques des Catastrophes/NOB. https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=31005&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_sit_e_id=2

Le délai de soumission des candidatures est fixé au 21 juin 2020.

Remarques :

- A compétences égales, les candidatures féminines seront encouragées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Sambi et la loi, ou quand on cherche à hisser un homme au-dessus de la loi



Le principe qui veut que la loi soit générale et impersonnelle signifie tout simplement que la loi s'applique à tous et indistinctement. Personne n'échappe à ce principe, même quand celle-ci est un ancien président de la République et s'appelle Ahmed Abdallah Mohamed Sambi. Pourtant, il est une fâcheuse habitude qui prend des proportions inquiétantes qu'à chaque rapport de l'ex-président Sambi avec la loi, des voix et des plumes viennent clamer des entorses et se prêtent, sans la moindre gêne, à dévoyer celle-ci à son profit.

Ce fut le cas, hier, quand

celui-ci s'était employé à s'accaparer du tour des originaires de l'île de Mohéli de gouverner le pays. De même, quand il s'était arrogé, au forceps, une année supplémentaire au terme de son mandat. Ou quand celui-ci avait encore tenté d'imposer sa candidature aux élections présidentielles de 2016.

Aujourd'hui encore, quand il est rattrapé par les affaires louches liées à la vente de la citoyenneté économique à des étrangers et inculpé de corruption, de détournement de deniers publics, complicité de faux et usage de faux, on s'emploie, non sans mal, à faire croire que le dispositif pénal prévu pour régir la procédure et sanctionner la corruption et le détournement des deniers publics en Union des Comores ne lui est pas applicable.

On s'efforce, à coup de théories juridiques galvaudées, rafistolées et déviées, à le disculper avant tout procès, à le rendre impunissable, donc à lui accorder une immunité en matière criminelle. On soutient avec véhémence et à tort et à travers, que la loi sur la transparence des activités publique, économique, financière et sociale, cette loi

adoptée sous son règne en 2008 et modifiée sous celui de son poulain en 2013 qui réprime la corruption et le détournement des deniers publics, n'a pas vocation à s'appliquer dans cette affaire au prétendu motif que la commission anti-corruption n'existe pas, que son application serait rétroactive et qu'elle violerait la présomption d'innocence.

De grâce, mais depuis quand la corruption et le détournement des deniers publics ne sont-ils pas pénalement répréhensibles ? Depuis quand la subordination d'une liberté provisoire au dépôt d'un cautionnement constituerait-il une violation de la présomption d'innocence ? Alors que l'intérêt propre de ce cautionnement est de justement garantir que le justiciable bénéficiant de la liberté provisoire ne fuit pas la justice pour la suite de la procédure.

En quoi la disparition de l'éphémère et inefficace commission anti-corruption empêcherait-elle la justice comorienne de faire son travail de poursuite, d'instruction et de jugement des délits de corruptions et de détournement des deniers publics ?

Il faut noter que l'application des mesures de sûretés édictées par la loi sur la transparence des activités publiques de 2013 sur des poursuites déclenchées en 2018 n'enfreint en rien le principe de non rétroactivité de la loi ; Car en matière pénale, les lois de nature procédurale lato sensu, comme les lois de compétences et d'organisation judiciaire, les lois fixant les modalités des poursuites et les formes de procédures, ainsi que les lois régissant la prescription, s'appliquent à des infractions commises antérieurement à leur entrée en vigueur et qui n'ont pas encore fait l'objet de jugement. La rétroactivité n'est interdite que pour les lois pénales de fond, celles qui édictent les peines qui seront prononcées au terme du procès.

Pour le cas de l'ex-président Sambi, il s'agit des dispositions de forme, donc de procédure, qui s'appliquent à des mesures de garanties et de sûretés, en l'occurrence sa détention provisoire et le cautionnement qu'il pourrait verser au bénéfice de la liberté provisoire, et non des peines prononcées par une juridiction de jugement. Dans ce cas, rien n'interdit la loi relative à la

transparence des activités publiques, notamment ses dispositions régissant la garde à vue, la détention provisoire, le cautionnement et la prescription, de s'appliquer à des infractions commises antérieurement à son entrée en vigueur.

Mettons-nous d'accord sur une chose : Ahmed Abdallah Mohamed Sambi n'est ni la République, ni l'île d'Anjouan. C'est un justiciable comme les autres. Il n'est pas au-dessus de la loi et aucune doctrine juridique ne peut le hisser au-dessus de la loi. Parce qu'il est inculpé de corruption et de détournement de deniers publics, il est tout à fait normal qu'il soit poursuivi et jugé conformément aux prescriptions de la loi pénale qui réprime la corruption et le détournement des deniers publics. Il appartient à la justice comorienne de lui garantir un procès équitable et à lui et à ses conseils de prouver son innocence.

**Abdou elwahab Moussa,
Maitre de Conférences à
l'Université des Comores,
Avocat au Barreau de Moroni**

UNION DES COMORES

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ENERGIE



PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ENERGIE AUX COMORES (PASEC)

UNITE CENTRALE DE GESTION DU PROJET (UCGP)

Don FAD n° : 2100155025668

Projet n° : P-KM-FA0-001

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE NATIONAL EN PASSATION DE MARCHES (SERVICE DE CONSULTANT)

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un don du Fonds africain de développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'appui au secteur de l'énergie et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat d'un Spécialiste national en passation des marchés au sein de l'Unité Centrale de Gestion du Projet (UCGP).

Sous la supervision générale du Coordonnateur Central du Projet, le Spécialiste national en Passation des Marchés :

- Mettre en place les instruments de base de la passation de marchés (documents types d'appel d'offres, Règles et procédures de passation des marchés, utilisation du manuel de procédure et du manuel des opérations) conformes aux exigences des Méthodes et Procédures de la BAD ;
- Mettre à jour périodiquement et faire le suivi du plan de passation de marchés (PPM) ;
- Préparer les dossiers d'acquisition, suivre les procédures et établir les correspondances et rapports afférents ;
- Assurer la gestion des contrats du Projet ;
- Adopter les mécanismes, procédures et pratiques

nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement et d'archivage ;

La durée prévisionnelle des prestations de service est de 12 mois renouvelable après une évaluation satisfaisante des prestations.

Le ministère de l'Economie, des Investissements et de l'Energie, à travers le Projet d'Appui Au secteur de l'Energie aux Comores (PASEC), invite les consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (lettre de motivation, curriculum vitae, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, etc.).

Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux méthodes et procédures pour l'utilisation des consultants tel que définies dans la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'a-

dresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au jeudi de 8h30mn à 16h30mn et le vendredi de 8h30mn à 11h30mn (heure locale de Moroni - Union des Comores).

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **22 /06/ 2020**, et porter expressément la mention « **RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE NATIONAL EN PASSATION DE MARCHES AU PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ENERGIE AUX COMORES** ».

Coordonnateur du PASEC

Unité Centrale de Gestion du Projet (UCGP),

Quartier HADOUDJA - Moroni

MORONI – UNION DES COMORES

Tel: (+269) 763 68 72 / 763 68 74

E-mail : pasecomores@gmail.com / z.msaidi@yahoo.fr